

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2011

PROTECTION DES CONSOMMATEURS - (n° 3632)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 457

présenté par
M. Fasquelle

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« fait »,

le mot :

« établi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination rédactionnelle avec la première phrase de l'alinéa 2.